

Mairie de Malataverne

Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du mercredi 25 mars 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 25 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Procurations : 1

Absents excusés : 1 absents non excusés : 0

Date de la convocation : le 20 mars 2026

Etaient Présents : ALLIEZ-EYGUESIER Véronique, DURAND-ESPIC David, MAGNAC Virginie, DELAHAYE Laurent, FLORIT Aude, BOURGEOIS Ludovic, PASTOUREL Hélène, GUALANO Nicolas, LERMYTTE Céline, ROUVEURE Pascal, EL AROUSSI Amal, BRESSON Bernard, COURBIERE Marcelina, BOURRET Thierry, GUITTON-GLEIZE Aurélie, COMPANYY Ludovic, FROMENT Adrien, PESSEMESE Justine.

Monsieur Sergen ATICI donne pouvoir à Monsieur Adrien FROMENT

Absents excusés : Monsieur Sergen ATICI

Secrétaire de séance : Aude FLORIT

Monsieur Pascal ROUVEURE arrive en séance à 19h03

Monsieur Ludovic BOURGEOIS arrive en séance à 19H07

1-26- 09 – Aide régionale aux manifestations sportives – TRAIL de MALATAVERNE

Madame le Maire expose que la Commune de Malataverne souhaite organiser une manifestation sportive de grande ampleur sur la commune soit le trail de Malataverne (trail MLT regroupant trois parcours 22km 10 km 5 km et une course enfant). L'objectif étant de faire découvrir le territoire Malatavernois, son patrimoine tout en faisant du sport.

A ce titre la région propose une aide régionale pour l'organisation de manifestations de ce type afin de valoriser l'animation et les initiatives des territoires. Cette aide sera déterminée en fonction du budget prévisionnel global et s'adresse aux collectivités territoriales.

Le dossier doit être déposé par l'organisateur **4 mois avant l'événement.**

Au regard de la date prévue de l'évènement soit le 31 octobre 2026 il y a lieu de solliciter de la part du conseil municipal le dépôt de la demande de subvention auprès de la Région.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le dépôt d'un dossier d'aide régionale pour l'aide aux manifestations sportives concernant le trail malatavernois (Trail MTL) qui doit se dérouler le 31 octobre 2026,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 25 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.

Affiché le : 25 mars 2026

Le Maire,
Véronique ALLIEZ-FYGUESIER

